Eaux & Vilaine

Comité syndical, le vendredi 12 décembre 2025, à 14h30, à Bains-sur-Oust (35).

Le Comité syndical d'Eaux & Vilaine, présidé par Jean-François Mary, s'est tenu le vendredi 12 décembre 2025 à Bains-sur-Oust (35). Parmi les points à l'ordre du jour : l'approbation d'une motion de soutien aux membres de la Commission Locale de l'Eau, le vote du budget 2026 et les nouveaux accords de territoire pour 2026-2028.

Eaux & Vilaine, expert et ambassadeur du bassin de la Vilaine, fédère les acteurs de l'eau et coordonne les initiatives pour une gestion cohérente, solidaire et durable de l'eau sur l'ensemble du territoire. Partenaire engagé des collectivités et du grand public, Eaux & Vilaine agit pour protéger les milieux aquatiques, prévenir les inondations (GEMAPI) et garantir une eau potable de qualité.

Une motion de soutien aux membres de la Commission Locale de l'Eau, approuvée par les élus du Comité syndical le 12 décembre 2025

« Nous, élus du Comité syndical d'Eaux & Vilaine, affirmons notre soutien aux membres de la Commission Locale de l'Eau du bassin de la Vilaine qui ont été empêchés de participer à la CLE du 11 décembre 2025, dédiée au partage des résultats de la consultation du public par voie électronique. Nous en appelons à la responsabilité des acteurs : représentants de l'État, élus, industriels, agroindustriels, société civile, agriculteurs, citoyens pour permettre la poursuite du travail de la CLE dans un esprit de respect et de dialogue ».

Budget principal 2026 : des investissements structurants et une maîtrise des charges

Le budget principal 2026 d'Eaux & Vilaine s'élève à 26,05 M€ en dépenses réelles et 25,65 M€ en recettes réelles.

Le budget est organisé autour de compétences socle et des compétences à la carte.

Pour les compétences socle : 11,1 M€, dont :

- 6,24 M€ pour les ouvrages,
- 3,10 M€ pour les moyens généraux,
- 580 k€ pour l'animation du SAGE Vilaine,
- 562 k€ pour la biodiversité.

Pour les compétences à la carte : 14,94 M€, dont :

- 13,21 M€ pour la Gestion des Milieux Aquatiques (GEMA),
- 1,73 M€ pour la prévention des inondations.

Les **recettes consacrées aux compétences à la carte** représentent 56 % du total, **dont 4,39 M€ de contributions des EPCI. Le socle est financé notamment par 1,32 M€ de contributions statutaires, 4,08 M€ de participation du budget Eau Potable et 2,03 M€ de subventions.**

La trésorerie consolidée au 2 décembre 2025 (budget principal + budget annexe eau potable) s'élève à 4,77 M€.

Dépenses de fonctionnement : stabilité malgré les hausses réglementaires

Les travaux GEMA représentent 75 % des charges à caractère général. La **masse salariale diminue** légèrement, malgré la hausse de 3 % des cotisations CNRACL, la revalorisation de la participation employeur à la mutuelle, et l'évolution liée au GVT (Glissement-Vieillesse-Technicité).

Les ressources (agence de l'eau Loire-Bretagne, Régions, Départements, contributions) représentent **76 % des recettes réelles, soit 15,28 M€.**

eaux & vilaine
ÉTABLISSEMENT PUBLIC TERRITORIAL DU BASSIN DE LA VILAINE

Les **subventions** atteignent **10,99 M€**, dont 60 % proviennent de l'agence de l'eau Loire-Bretagne et 30 % des régions et départements.

Investissements : priorité au barrage d'Arzal

Les **dépenses d'investissement** portent principalement sur le système anti-salinité de l'écluse du barrage d'Arzal : 3,7 M€, et des travaux complémentaires : rénovation des batardeaux (110 k€), et confortement des gabions aval (10 k€). Les autres dépenses d'équipement portent sur l'extension des locaux de la Roche-Bernard (40 k€), la PI Carte 2024-2026 : 587 k€. Les **recettes d'investissement** reposent notamment sur un emprunt de 3 M€ destiné aux travaux du dispositif anti-salinité.

Budget annexe Eau Potable 2026 : autonomie financière et investissements majeurs

Le budget annexe Eau Potable s'élève à 15,82 M€ en dépenses et 14,74 M€ en recettes, dont **81 % issus des ventes d'eau (12 M€).**
Les dépenses concernent principalement :

- La redevance au délégataire Suez : 6,2 M€,
- La participation au fonctionnement du barrage d'Arzal : 2,8 M€,
- Le prélèvement sur la ressource en eau à l'agence de l'eau Loire-Bretagne : 750 k€,
- Les travaux de la station de pompage anti-salinité : 2,23 M€.

L'investissement est financé par un emprunt de 2 M€ et une reprise anticipée de résultats (580 k€). Les études HMUC et Life Revers'Eau, financées à 100 %, sont imputées au budget Eau Potable.

Ce qu'il faut retenir :

- Une dépendance accrue aux contributions / subventions pour le budget principal.
- **Une augmentation de 10 % des contributions statutaires, demeurées inchangées depuis 2017, représentant 120 000 € de recettes en 2026, dans un contexte marqué par l'inflation et l'évolution des missions d'Eaux & Vilaine.**
- Une autonomie financière solide du budget Eau Potable grâce à des recettes propres élevées.
- Un recours à l'emprunt maîtrisé, alors que l'endettement reste faible.
- Des dépenses de personnel stabilisées, voire en léger recul.

De nouveaux accords de territoire : Eaux & Vilaine poursuit sa stratégie de gestion durable de l'eau sur le bassin de la Vilaine.

Depuis la loi NOTRe, la Gestion des Milieux Aquatiques (GEMA) est devenue une compétence obligatoire des EPCI. Certaines collectivités ont choisi de transférer cette compétence et les volets associés (ruissellement, bocage, pollutions diffuses), à Eaux & Vilaine. D'autres ont désigné des opérateurs comme les syndicats de bassins versants Chère-Don Isac ou Grand Bassin de l'Oust, ou ont choisi de garder la compétence en régie.

Fort de son expérience et de son expertise, **Eaux & Vilaine est le plus grand opérateur GEMA du bassin de la Vilaine**, avec trois unités de gestion couvrant plus de **5 100 km²** du bassin de la Vilaine :

- **L'Unité de Gestion Vilaine Aval** : 900 km² (8 % du bassin), 4 EPCI sur 3 départements (Ille-et-Vilaine, Loire-Atlantique, Morbihan).
- **L'Unité de Gestion Vilaine Est** : 2 442 km² (22 % du bassin), 11 EPCI sur 4 départements (Ille-et-Vilaine, Loire-Atlantique, Maine-et-Loire, Mayenne).
- **L'Unité de Gestion Vilaine Ouest** : 1 785 km² (16 % du bassin), 9 EPCI sur 2 départements (Ille-et-Vilaine, Côtes-d'Armor).

Chaque unité déploie, via des Accords de Territoire, des programmes adaptés aux enjeux locaux, dans le cadre d'une stratégie d'ensemble cohérente.

En 2019, **l'agence de l'eau Loire-Bretagne a constaté une dégradation généralisée de la qualité des masses d'eau sur les territoires** UGVA, UGVE et UGVO : très peu en bon état (0,18 à 5 %), une majorité en état moyen (52 à 58 %), et une proportion importante en état médiocre à mauvais (jusqu'à 37 %). Les pressions responsables sont multiples : pollutions, altérations morphologiques, perturbations hydrologiques, pesticides et phosphore.

Stratégie 2026-2031 et Accords de Territoire 2026-2028

Inscrite dans le 12e programme de l'agence de l'eau Loire-Bretagne, la stratégie 2026-2031 poursuit trois objectifs majeurs :

- **Préserver et restaurer les milieux aquatiques et la biodiversité,**
- **Réduire les pollutions diffuses agricoles pour améliorer la qualité de l'eau,**
- **Renforcer la gouvernance territoriale en mobilisant les acteurs locaux.**

Les zones prioritaires opérationnelles ont été révisées et resserrées dans le cadre du nouveau programme, afin d'**optimiser l'efficacité des interventions.**

Stratégies et budgets par unité de gestion (2026-2028)

Unité de Gestion Vilaine Aval (UGVA)

61% du territoire est classé en zone prioritaire opérationnelle.

- Pollutions diffuses : 250 km² (21,5 % du territoire), ciblant les Aires d'Alimentation de Captage (AAC) et les secteurs agricoles prioritaires.
- Milieux aquatiques : 520 km² (44,7 %).
- Aménagement des bassins versants : 398 km² (34,2 %), incluant les têtes de bassin.
- Connaissance et suivi : 65 km² (5,6 %).
- Stratégie foncière : mobilisation locale pour la protection et la restauration des milieux.

Montant prévisionnel : **5 364 800 €** sur 3 ans. Reste à charge pour les EPCI : 26,45 % (1 418 820 €).

Unité de Gestion Vilaine Est (UGVE)

60.8 % du territoire est classé en zone d'intervention prioritaire, incluant les masses d'eau opérationnelles et les masse d'eau état des lieux.

- Milieux aquatiques : 1 450,5 km² (59,4 %).
- Pollutions diffuses : 344,5 km² (14,1 %), notamment les AAC prioritaires.
- Aménagement des bassins versants : 748,6 km² (30,6 %).
- Acquisition de connaissances : 34,42 km² (1,4 %).
- Stratégie foncière : actions de protection et de restauration, avec lancement de l'AFAFE du Semnon Amont dès 2026.

Montant prévisionnel : **16 289 971 €** sur 3 ans. Reste à charge pour les EPCI : 26 % (4 256 668 €).

Unité de Gestion Vilaine Ouest (UGVO)

62,7% du territoire est classé en zone d'intervention prioritaire.

- Pollutions diffuses : 704,4 km² (39,5 %).
- Milieux aquatiques et bocage : 696,8 km² (39 %).
- Aménagement des bassins versants : 1 022,4 km² (57,3 %).
- Connaissance : 96 km² (5,4 %).
- Programme Breizh Bocage maintenu jusqu'en 2027.

Montant prévisionnel : **16 762 786 €** sur 3 ans. Reste à charge pour les EPCI : 26 % (4 340 599 €).

Une vision intégrée et partagée

Grâce à ses trois unités de gestion, Eaux & Vilaine combine **expertise technique et coordination territoriale** pour **protéger les milieux aquatiques et améliorer la qualité de l'eau.** L'établissement fédère les acteurs de l'eau et coordonne les projets GEMA, mobilisant les autres opérateurs de bassin, les collectivités, les acteurs agricoles, les associations et les services de l'État. Cette approche intégrée garantit une gestion durable et solidaire de l'eau sur l'ensemble du bassin versant de la Vilaine.

Contacts Eaux & Vilaine

Arnaud WAUQUIER, Directeur général
arnaud.wauquier@eaux-et-vilaine.bzh
Aurélie DRÉAN, Chargée de communication
P. 06 13 71 49 43
aurelie.drean@eaux-et-vilaine.bzh